



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 060-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.73

Déposée le : 15.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Zryd (Magglingen, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Pas de contournement des sanctions contre la Russie dans le canton de Berne

Les États infligent et mettent en œuvre des sanctions contre la Russie et le Bélarus en raison de la guerre en Ukraine et de la violation du droit international qui en découle, mais le risque de contourner ces sanctions à d'autres niveaux existe.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures le Conseil-exécutif envisage-t-il de prendre afin que les sanctions ne soient pas contournées par les instituts financiers implantés dans le canton de Berne, en particulier par la Banque cantonale bernoise dont le canton détient la majorité du capital ?
2. Comment le Conseil-exécutif s'assure-t-il que les personnes sanctionnées (notamment les oligarques) n'exercent pas leurs activités financières dans des résidences secondaires dans le canton de Berne ?
3. Comment le Conseil-exécutif s'assure-t-il que les armes et les éléments de munitions produits ou commercialisés dans le canton de Berne ne tombent pas aux mains d'États belligérants ?

Destinataire
– Grand Conseil